

PROGRAMME INNOVATION PME – Saison 1

Cahier des charges d'une mission de directeur technique

Appel à consultation

4 octobre 2011

1 Préambule

THESAME, centre européen d'entreprise et d'innovation de la Région Rhône-Alpes, acteur important dans le déploiement de programmes collectifs pour la compétitivité des PME en Rhône-Alpes, est en charge de la gestion opérationnelle du dispositif Innovation PME de la Région Rhône-Alpes. Cette mission, confiée à Thésame par la Région Rhône-Alpes et la Direccte, se déroule à partir d'octobre 2011. Elle comprend l'ensemble des tâches de pilotage du déploiement opérationnel qui vise à accompagner 150 PME de la Région Rhône-Alpes sur 2 ans. La réunion de lancement de cette phase a eu lieu le 19 septembre 2011. Elle concerne la coordination du lancement et du suivi d'une série de groupes en 2 étapes : novembre 2011 et mars 2012. Au total, pour la saison 1, 90 entreprises seront accompagnées en phase d'analyse et 18 en phase de plans d'actions.

Cible du dispositif Innovation PME

Le dispositif Innovation PME vise à accompagner des PME qui maîtrisent assez globalement des éléments du processus de gestion opérationnelle des projets d'innovation et qui souhaitent acquérir une plus grande maturité du processus stratégique d'innovation de façon à être en mesure de générer de façon récurrente de nouvelles offres-produits-services innovants. Ce dispositif répond à un potentiel important d'entreprises et des services industriels en Région Rhône-Alpes (notamment : fournisseurs, sous-traitants, services industriels, cibles particulières) dont l'apprentissage opérationnel en innovation est à consolider.

Le programme innovation PME s'inscrit entre deux autres dispositifs complémentaires d'accompagnement des PME en management de l'Innovation en Région Rhône-Alpes :

- le dispositif APPIC Innovation PME porté par Thésame ; il concerne les entreprises industrielles de toutes tailles qui décident de développer l'excellence en conception innovante au niveau de leur processus (amélioration de la performance du processus de développement d'un produit nouveau), afin d'atteindre un très bon niveau de maturité de leur organisation en management de l'innovation par des démarches de progrès continu ;
- le dispositif Séminaires Innovation porté par l'ARDI performance et des CCI de Rhône-Alpes ; il concerne les entreprises industrielles de moins de 20 personnes et qui souhaitent être accompagnées opérationnellement sur une ou plusieurs des étapes clefs de leurs projets d'innovation (nouveaux services, conduite de projets, protection industrielle ...). En grand nombre, ces entreprises sont appelées primo innovantes.

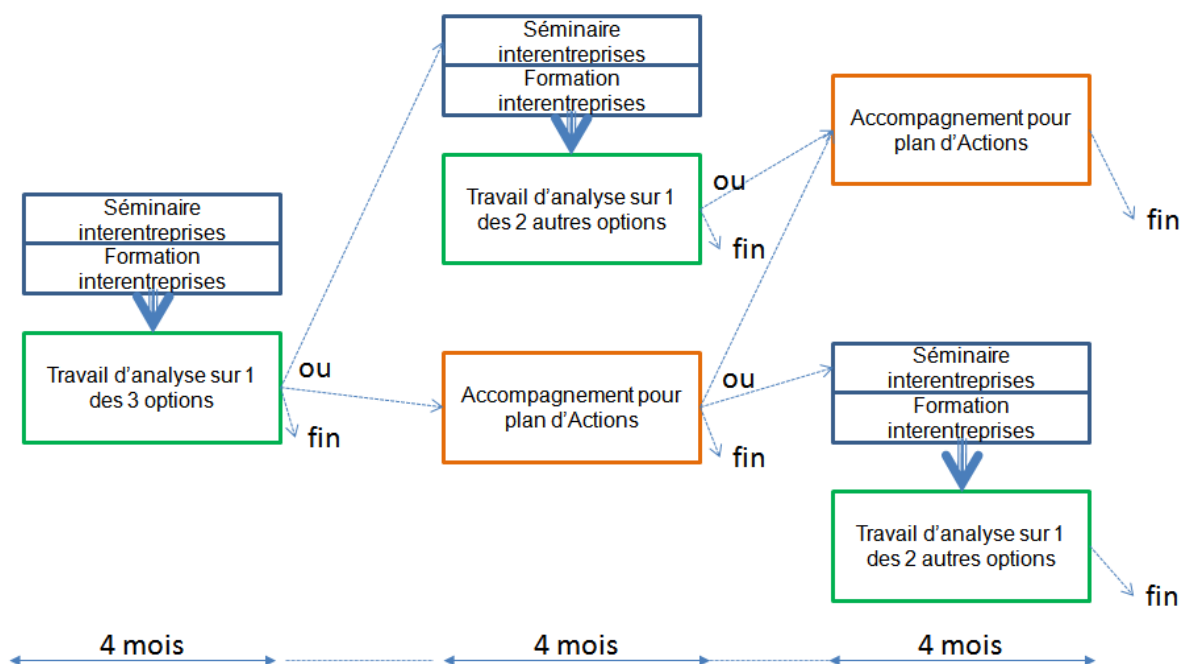
Modalités d'interventions auprès des entreprises

Une Démarche spécifique au programme « Innovation PME » a été développée. Elle comporte des opérations intra-entreprise de conseil (analyse / accompagnement pour plan d'Actions) pour une durée de 4 mois et des opérations inter-entreprises de séminaire-formation (2 jours).

Les modalités d'intervention du programme « Innovation PME » dans les entreprises résultent d'un choix d'approche par étapes successives courtes, continues ou discontinues, permettant :

- de tenir compte du manque de ressources et de disponibilité dans les PME, de leur permettre d'acquérir ou d'améliorer à leur rythme, de façon continue ou discontinue, des capacités pour innover ;
- de donner l'opportunité de choisir son parcours de progrès en fonction de priorités d'entreprise ;
- de valider formellement à chaque étape des acquis et la motivation-implication de la PME ;
- de laisser si nécessaire un temps de maturation (ou de respiration) entre les étapes ;
- de transférer des approches et de produire des résultats concrets et utiles à la PME à chaque étape.

Dans les limites de la durée du programme, une entreprise peut s'engager successivement dans une, deux ou trois (max) étapes de 4 mois. La participation à 2 ou 3 étapes successives peut se faire en continuité dans le temps ou de façon discontinue (dans les limites de la durée du programme : première tranche 2011-2012). La participation à une nouvelle étape est conditionnée à la validation d'acquis et de livrables, de l'étape précédente.



Organisation de l'AMO

De juin 2010 à septembre 2011, Thésame s'est vu confier, par la Région Rhône-Alpes et la Direccte, la conception du dispositif Innovation PME. Cette mission comprenait l'ensemble des tâches de définition du dispositif (organisation du déploiement, sélection des MOE, des consultants et formateurs, conception des modules d'accompagnement, réalisation d'un kit de commercialisation.

Le programme entre maintenant dans une phase décisive de lancement opérationnel (démarrage des premiers groupes en novembre 2011). L'organisation de cette étape de pilotage du dispositif s'appuie, dans la continuité de l'organisation mise en place lors de la phase de conception, sur les acteurs suivants :

- Une AMO constituée d'une équipe Thésame interne et d'experts prestataires externes recrutés sur appel d'offre restreint ;
- Un Comité Exécutif rassemblant l'AMO et les financeurs ;
- Un Comité Stratégique rassemblant l'AMO, les financeurs et les Relais (MOE). Ce CS peut être élargi au cas par cas aux prescripteurs, aux partenaires du programme et à un modérateur expert national en management de l'innovation.

Pour conduire sa mission en phase de déploiement, l'AMO conduit les actions suivantes :

- Tâches administratives
- Tâches de communication
- Tâches d'accompagnement de la commercialisation
- Tâches de validation et qualité
- Tâches d'animation et de coordination
- Tâches de développement méthodologique centrées sur le retour d'expérience des premiers groupes d'entreprises accompagnées.

L'enjeu principal du programme traité à travers cet appel d'offre est de valider, sur le terrain par le retour d'expérience, l'ensemble des choix techniques de conception du programme Innovation PME, et notamment :

- Choix du déroulement type d'un accompagnement de PME (modalité, enchaînement des tâches...)
- Choix d'option A, B et C et contenu des modules d'analyse et de formation
- Choix sur les panels de consultants et formateurs déjà agréés.

2 Objet de l'appel d'offre

Pour conduire sa mission d'AMO du programme Innovation PME, Thésame souhaite s'appuyer sur un expert externe, dont la sélection fait l'objet de cet appel d'offre, et qui devra assurer, auprès de Thésame, une assistance à maîtrise d'œuvre déléguée sur une sélection de tâches permettant de garantir un bon niveau de qualité du programme en phase de déploiement, tant d'un point technique qu'administratif et commercial.

3 Détail des travaux à mener

L'expert externe sélectionné par l'appel d'offre devra réaliser une mission de directeur technique du programme innovation PME, en conduisant les tâches suivantes dans le respect du planning global du projet (planning disponible sur demande) :

1. *lot 1 : Co-animateur des travaux du comité exécutif.* Pour chaque CE (4), en partenariat étroit avec l'AMO, les tâches à réaliser seront les suivantes :
 - validation qualité. Le prestataire apportera une lecture critique sur les principaux documents produits par l'AMO et suggérera des améliorations
 - co-animation avec l'AMO de certains des comités exécutifs
2. *lot 2 : Co-animateur des travaux du comité stratégique.* Pour chaque CS (3), en partenariat étroit avec l'AMO, les tâches à réaliser seront les suivantes :
 - validation qualité. Le prestataire apportera une lecture critique sur les principaux documents produits par l'AMO et suggérera des améliorations
 - co-animation avec l'AMO des 3 comités stratégiques en coordination étroite avec la mission définie au lot 3. Ce lot 2 contribue au retour d'expérience défini dans le lot 3.
3. *Assistance à maîtrise d'œuvre déléguée sur les tâches suivantes :*
Lot 3 : Responsable du « retour d'expérience » suite à l'utilisation des modules d'analyse et de formation par les consultants-formateurs. Le prestataire devra collecter les remarques et suggestions d'amélioration proposées par les utilisateurs (animation de séances de travail avec une sélection de consultants et formateurs), faire des propositions d'évolution des modules en cohérence avec la cible de PME et les possibilités d'usage dans un contexte d'action collective, spécifier aux concepteurs des outils les adaptations à faire et suivre leur travaux de mise à jour. **Ce lot constitue le cœur de la mission attendue dans le cadre de cet appel d'offre.**

Lot 4 : Suivi des consultants et formateurs. Le prestataire soutiendra l'AMO dans la gestion du panel de consultants/formateurs.

Plus généralement, le prestataire pourra faire part de son expérience au Chef de projet dans la définition détaillée du programme innovation PME, lorsqu'il sera sollicité par ce dernier.

4 Rendu des travaux et délais de réalisation

Le délai global de l'intervention se déroule à partir d'octobre 2011. Les travaux demandés feront l'objet des rendus et des délais suivants :

Lot n°	Livrable	Délai
1	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CE 1 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (T4 2011)
	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CE 2 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (début T1 2012)
	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CE 3 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (fin T1 2012)
	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CE 4 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (T2 2012)
2	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CS 1 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (T4 2011)
	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CS 2 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (début T1 2012)
	Relecture critique de l'ordre du jour et des supports de présentation ; Co-animation du CS 3 Saison 1 ; Relecture critique du CR.	à définir (T2 2012)
3	Outils de diagnostic et support de formation aux options mis à jour	Mars 2012
4	Avis motivé sur le panel de consultants et formateurs et ses mises à jour conduites par l'AMO	Mars 2012

Sont données ici les dates au plus tard, des rendus intermédiaires seront nécessaires pour certains lots.

5 Modalités d'exécution de la mission

Pendant toute la durée de la mission, le prestataire sera en contact étroit avec l'équipe interne Thésame : Jean Breton (Chef de projet du programme Innovation PME), Sandra Cheriti (adjoint) et Valérie Braesch (assistante) qui assurent par ailleurs l'essentiel de la responsabilité des tâches de cette phase de déploiement.

Lors de ces prises de contact, le prestataire se présentera comme Chargé de Mission Thésame, directeur technique du programme Innovation PME.

La prestation pourra être réalisée à partir du siège du consultant (en dehors des réunions de comités stratégiques, formations, des visites éventuelles auprès des relais et prescripteurs, etc). Le client mettra à la disposition du prestataire son organisation logistique pour conduire sa mission (réservation de salles internes et externes, reproduction de documents ...).

6 Propriété et confidentialité

Le prestataire fournira à Thésame et à sa demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété Industrielle, tous les documents utiles à la réalisation des supports de communication ou de formation destinés à la promotion de cette action régionale.

Le prestataire cède ainsi ses droits de représentation, de reproduction et d'adaptation attachés à l'œuvre. Ces droits sont cédés pour la durée de ce présent contrat, sur tous les supports sans limitation de quantité ni d'étendue géographique.

Il garantit expressément à Thésame l'exercice paisible des droits cédés et notamment qu'il est le seul propriétaire de tous les droits attachés à l'œuvre et qu'il a plain pouvoirs et qualités pour accorder les droits cédés, et qu'il a fait et ne fera, par le fait d'une cession à un tiers ou par tout autre moyen, aucun acte susceptible de compromettre la cession de droits, ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par Thésame des droits qui lui sont accordés par le présent contrat.

7 Consultation

7.1 Remise des offres

Les offres sont à adresser avant le 19 octobre 2011 à :

THESAME
A l'attention de Jean Breton
20 Avenue du Parmelan
74 041 ANNECY Cedex

Tel : 04 50 33 58 29
E-mail : jb@thesame-innovation.com

En complément de la transmission par voie postale, un envoi par messagerie électronique est demandé.

7.2 Qualités requises pour le prestataire (liste non exhaustive)

- senior ayant une connaissance approfondie de la conduite opérationnelle des processus d'innovation en PME
- connaissance approfondie des réseaux institutionnels de Rhône-Alpes relatifs à l'innovation
- pratique approfondie (plusieurs années des enjeux) de la conception et du pilotage opérationnel de programmes collectifs régionaux
- Connaissance approfondie des principes de conception du programme Innovation PME

7.3 Publicité

La recherche d'un prestataire fait l'objet d'une communication publique sur le site internet de Thésame.

8 Contractualisation

Le présent cahier des charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec le candidat, sous réserve de sa sélection par THESAME.

Une convention précisant les modalités d'intervention sera signée entre le consultant et THESAME.

9 Rémunération du titulaire

En contrepartie de l'exécution de la prestation demandée, le budget réservé par le client pour le prestataire représente la somme forfaitaire de 17 250 € HT (dix-sept mille deux cent cinquante euros hors taxes).

A titre indicatif, ce montant a été apprécié sur les bases de 23 journées à 750 € HT selon la charge suivante par lot de travaux :

- Lot 1 : 2,5 journées
- Lot 2 : 1,5 journées
- Lot 3 : 15 journées
- Lot 4 : 4 journées

Les frais de déplacement éventuels sur la Région Rhône-Alpes seront remboursés en sus aux frais réels selon le formalisme imposé par THESAME. *Ces frais devront faire l'objet d'un accord préalable du chef de projet.*

10 Facturations

Elles seront à établir à l'ordre suivant :

THESAME

A l'attention de Jean Breton
20 Avenue du Parmelan
74 041 ANNECY Cedex

11 Pièces constitutives de l'appel à candidature

Outre le programme de déroulement de l'intervention, la réponse devra contenir les références d'opérations en conception et conduite de programmes collectifs en management de l'Innovation en Région Rhône-Alpes, les références en expériences d'accompagnement sur les TPE-PME, toute autre référence en rapport avec l'objet du programme (expertise en management de l'innovation). Il devra par ailleurs parfaitement connaître le programme APPIC Innovation PME qui forme un complément cohérent avec le programme Innovation PME considéré ici.